



MAINTIENT ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL.

ORGANISATION DE LA FORMATION:

- Prérequis :

Être titulaire d'une carte SST en cours de validité

- Durée :

1 jours / 7 heures

- Effectif :

De 4 minimum à 10 stagiaires maximum

- Maintien des connaissances :

Le maintien et actualisation des compétences doit avoir lieu au plus tard dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

- Intervenant(s) :

Formateur SST certifié par l'INRS

- Méthode pédagogique :

Exposés interactifs, démonstration par le formateur, étude de cas, mise en situation...

- Modalités d'évaluation :

Evaluation du stagiaire selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

- Attribution Finale :

Carte de Sauveteur Secouriste du Travail

- Références réglementaires :

Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail
Document de référence de l'INRS

PROGRAMME DE FORMATION :

1- RAPPEL DU ROLE DU SST FACE A L'ACCIDENT

2- RAPPEL DU ROLE DU SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION

3- L'EXAMEN de la victime

- Objectifs de l'examen
- Comment examiner une victime (recherche de saignement abondant, appréciation de l'état de conscience, appréciation de l'activité respiratoire)

4- L'ALERTE des secours

- Description de l'organisation de la chaîne des secours dans l'établissement (moyens internes et externes)
- La procédure à suivre pour favoriser l'efficacité de l'intervention.
- Les informations à communiquer dans le message d'alerte.

5- L'INFORMATION

- Les personnes à informer dans l'établissement
- Les éléments à transmettre et les actions mises en œuvre.

6- LES ACTIONS DE PREMIERS SECOURS

La victime saigne abondamment

La victime s'étouffe

La victime se plaint de malaise

La victime se plaint de brûlures

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

La victime ne répond pas, mais elle respire

La victime ne répond pas et ne respire pas